

Concrétisez votre projet avec les conditions de financement les plus avantageuses

Février 2022

Vous voulez concrétiser votre projet d'affaires ou investir dans la croissance de votre entreprise? Sachez que La Financière agricole du Québec a une offre avantageuse en matière de financement.

D'abord, en tant qu'entrepreneur, vous pourriez profiter de taux d'intérêt compétitifs en vous adressant à nous, et ce, pour toute la durée de votre prêt. Le « Taux Avantage Plus » est un taux plafond qui correspond au taux hypothécaire résidentiel actuel de votre institution financière, **combiné à une réduction de 0,30 à 0,60 point de pourcentage selon le terme que vous choisissez, soit généralement entre 12 et 84 mois.** Le « Taux Avantage Plus » s'applique sur la durée complète de tous vos prêts garantis par La Financière agricole.

De plus, vous pouvez avoir **accès à une protection contre la hausse des taux d'intérêt** si vous pratiquez l'agriculture à temps plein, ou même à temps partiel lorsque vous faites partie des agriculteurs de la relève. Cela signifie que l'impact sur les finances de votre entreprise demeure restreint dans le cas où surviendrait une hausse majeure. Les protections s'appliquent à des taux au-delà de 5 à 8 %.

Puisque notre offre est avantageuse, notre organisation contribue à ce que les taux d'intérêt demeurent bas dans l'ensemble de l'industrie. Nous jouons aussi un rôle de premier plan pour assurer l'accessibilité du financement dans tout le secteur agricole et agroalimentaire, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Une approche unique

Ce qui nous distingue, entre autres, c'est que nous intervenons sous forme de garantie de prêt auprès des institutions financières. Le processus d'obtention est simple. Vous rencontrez l'un de nos conseillers en financement, qui analyse votre projet. Nous pouvons garantir jusqu'à 100 % de la somme désirée (allant jusqu'à 15 M\$) à l'aide d'un certificat de garantie de prêt. Vous pouvez ensuite communiquer avec l'institution financière de votre choix parmi nos partenaires et concrétiser votre projet.

La garantie offerte par La Financière agricole représente un atout pour les institutions financières. Elle est aussi un avantage pour vous, comme pour tous les producteurs agricoles à la grandeur du Québec et pour toutes les productions. Elle vous permet d'avoir accès au financement pour l'ensemble de vos projets agricoles. Elle vous est offerte avec un service personnalisé de la part de nos conseillers.

Pour faire progresser votre entreprise, la garantie de prêt représente une clé unique.

Faits saillants

Afin de toujours mieux répondre aux besoins des producteurs, La Financière agricole a mis sur pied deux garanties de prêt complémentaires à sa garantie de prêt régulière, soit :

- la garantie de prêt levier, qui contribue à la création d'entreprises agricoles par un soutien aux entrepreneurs, y compris les entrepreneurs en devenir;
- la garantie de prêt développement, pour les dossiers à risque plus élevé. Cette garantie vise plus spécifiquement des projets de démarrage et d'expansion, des entreprises dans des secteurs émergents ou des entreprises ayant peu de liquidités.

Enfin, lorsqu'un producteur obtient une garantie de prêt, il peut être admissible à notre Programme Investissement Croissance, qui se présente sous forme d'aide financière. C'est un programme fort avantageux également, permettant à une entreprise d'obtenir une aide pouvant atteindre jusqu'à 95 000 \$ selon la situation.

Vous désirez en apprendre davantage sur nos solutions en financement?

Communiquez avec nous

1 800 749-3646 | www.fadq.qc.ca

